



CHARTRE ETHIQUE ET RSE / ISR

mise à jour – v4.2 – Octobre 2018

PREAMBULE

Nous présentons dans ce document la démarche RSE – ISR sur laquelle nous travaillons constamment depuis 2010, fil conducteur de nos actions internes et externes.

La RSE, responsabilité sociétale (ou sociale) et environnementale, s'applique au monde de l'entreprise et des organisations collectives et sociales. Elle est la base même des sujets d'éthique, de responsabilité, d'engagement. L'on y retrouve des critères mesurables en Environnement, Social et Gouvernance (critères ESG).

La démarche de l'ISR, l'investissement socialement responsable (SRI en anglais) est celle de donner du sens aux investissements, dans une logique patrimoniale, responsable et d'équilibres financiers. L'ISR est la façon dont les investisseurs financiers (sociétés de gestion, institutionnels, investisseurs privés, banques, assureurs) intègrent le développement durable et les critères de RSE dans leur gestion, en prenant en compte le respect des grands traités internationaux.

Les critères d'écologie, d'environnement sont importants mais incomplets pour prétendre être en conformité « morale » avec la démarche RSE/ISR.

Les sociétés de gestion Robeco, Ecofi, Talence Gestion, Sycomore, BNPP, Pictet, etc. sont assez avancées sur ces sujets, même si nous pensons que toutes ces entreprises devraient être cohérentes au sein même de leur structure respective et non quelques fonds promus « commercialement » : si par exemple la BNPP fait du trading sur les matières premières agricoles (ce qui est le cas en fait), où est l'éthique à acheter un fonds ISR chez elle ? etc.

NOVETHIC, société indépendante dans son fonctionnement, mais néanmoins rattachée à la Caisse des Dépôts et Consignations quant à son actionariat), a sélectionné des fonds (opcv) répondant aux critères de RSE et d'ESG (65 sociétés de gestion pour près de 420 fonds en 2017, 300 fonds il y a deux ans).

Le « Label ISR » commandité par les pouvoirs publics donne à l'AFNOR et EY France le rôle de tiers certificateurs pour agréer les fonds ISR qui en feront la demande. La société indépendante de notation de la gestion collective, MORNINGSTAR, a ajouté en 2016, dans sa méthodologie sur les fonds analysés, une note de « soutenabilité » et un score y afférent.

Nous avons repris en annexe les critères de labellisation des fonds ISR, et la liste des fonds référencés pour chacun de ces labels pour en mesurer la portée. Qu'ils se fassent « concurrence » n'est pas un sujet : le principe est de monter la RSE vers le haut plutôt que ne rien faire.

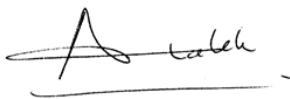
Publications par Novethic : <https://www.novethic.fr/finance-durable/publications.html>

Etude ISR : <http://www.frenchsif.org/isr/wp-content/uploads/Enquete-chiffres-IR-20151.pdf>

La démarche RSE dans son ensemble et la branche ISR en finances se développent dans une logique à petits pas, encore incomplète, pas assez comprise par les plateformes bancaires et assurancielles car les montants concernés sont trop faibles face à la masse globale gérée. L'ISR reste encore le parent pauvre, même si les chiffres progressent chaque année.

Notre logique et notre organisation sont d'être le plus cohérent possible entre la RSE et l'ISR :

- Agir dans notre action quotidienne,
- Communiquer sur l'ISR (et la RSE au sens large),
- Collecter des sources sur l'ISR pour être en veille (internationale) sur ce sujet,
- Intégrer les fonds dans les portefeuilles clients selon leurs objectifs individuels,
- Être ambassadeur des bonnes pratiques à tous niveaux.



François Almaleh

CHARTE DE FINADOC

La charte éthique, Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et l'Investissement Socialement Responsable (ISR), mise en place à notre niveau à partir de 2010 repose sur plusieurs critères appliqués au quotidien. FINADOC progresse et s'organise pour mieux répondre au référentiel de la norme ISO 26000, laquelle se répartit en sept questions centrales. Chacun de ces sept catégories est subdivisé en plusieurs items. Certains ne s'appliquent pas à l'activité et au métier de FINADOC.

Le tableau suivant reprend pour chaque thème ci-dessus les engagements et méthodes de travail dans le cadre de la RSE.

1	Gouvernance	Manager son organisation avec transparence
2	Droits de l'Homme	Respecter les droits essentiels de la personne
3	Relations/conditions de travail	Valoriser l'Homme
4	Environnement	Préserver la Planète
5	Bonnes pratiques d'affaires	Etre acteur loyal et responsable sur les marchés
6	Clients et consommateurs	Respecter leurs intérêts
7	Engagement sociétal	Allier les intérêts de l'entreprise et ceux de la Communauté

THEMES	REponses APORTEES PAR FINADOC
<p>1- Gouvernance : Manager son organisation avec transparence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la RSE dans le process global de fonctionnement de FINADOC. ▪ Contrôle interne permanent, sécurisation, certification des process et des données (arbitrages, souscription, signatures, dossiers informatiques, cryptage des données, ...). ▪ Certification AFNOR ISO (norme 22222) depuis novembre 2014. Norme internationale en gestion de patrimoine. ▪ Transparence sur les placements (frais, explications, risques) et les enveloppes de gestion assurancielles. ▪ Lisibilité financière (offre de gestion, reportings on line, performances, indicateurs). ▪ Mise à disposition des documents contractuels et financiers sur l'extranet ▪ Cartographie des risques (clients, conseillers, opérationnels, techniques...). ▪ Qualité des prestations, formation continue (obligation réglementaire de 40h tous les 2 ans), base documentaire actualisée de plus de 800 sujets sur les métiers de finances et d'actionnariat. ▪ Interventions systématiques sur la base de lettres de mission co-signées par les parties.
<p>2- Droits de l'Homme : Respecter les droits essentiels de la personne</p>	<p>non applicable professionnellement à ce jour.</p> <p>Refus de travailler avec des fournisseurs financiers qui impliqueraient des désordres alimentaires spéculatifs (trading sur matières premières et denrées agricoles)</p>
<p>3- Relations/conditions de travail : Valoriser l'Homme</p>	<p>non applicable professionnellement à ce jour compte tenu d'une structure humaine réduite.</p>
<p>4- Environnement : Préserver la Planète</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur d'écologie et d'économie (sur l'énergie, le papier, système d'impression, ordinateurs, éclairage, ...) ▪ Transports en commun pour certains déplacements, ▪ Timbres postaux majoritairement en « lettre verte » ▪ Limiter les envois papier des fournisseurs et demander, par préférence, la documentation utile en mail. ▪ Logo vert sur chaque mail avec la mention « n'imprimer que si nécessaire ».

5- Bonnes pratiques d'affaires : Etre acteur loyal et responsable sur les marchés

- Priorité au conseil et non aux rétrocessions ou commissions financières.
- Eviter les placements financiers (opcv) quand ils ont moins de 3 ans à 5 ans d'existence min. pour s'inscrire dans une démarche de long terme, identique à notre métier.
- Choisir des placements avec des outils professionnels d'analyse et d'évaluation (Citywire, Morningstar, Quantalys, ...).
- Choisir en toute indépendance les placements, les banques, les assureurs, les sociétés de gestion, malgré le poids de la réglementation confuse.
- Utiliser des sources d'informations macro/micro économiques indépendantes et différentes (Europe, Suisse, Amérique du Nord, sociétés de gestion).
- Respecter la profession et les confrères, et valoriser le métier.
- Accréditations auprès des autorités réglementaires (CNCGP, ORIAS...) et respect des meilleures pratiques.

▪ 6- Clients et
Consommateurs : Respecter
leurs intérêts

- Démarche clientèle respectueuse des personnes, de leurs volontés et objectifs.
- Discrétion et confidentialité des informations reçues des clients et/ou de leurs conseils, avec la signature dans de nombreuses situations d'un engagement écrit de confidentialité.
- Vision à long terme ; pédagogie patrimoniale et financière dans l'organisation générale et pratique.
- Investissements des clients répondant à une gestion normale du patrimoine financier (éviter les excès des banques et des gérants).
- Communiquer aux clients la démarche RSE (en rendez-vous, via le site internet, auprès de leurs conseils habilités...).
- Offre ISR sous forme d'OPCVM (en direct ou assurance-vie) avec la compétence de NOVETHIC (centre de ressources sur la RSE / ISR), et suivi des performances (même si elles ne sont pas le critère premier des investisseurs en ISR).

<https://www.novethic.fr/isr-et-rse/la-liste-des-fonds-isr/les-fonds-isr.html>

- Pédagogie sur les risques financiers (placements, montages, vision à long terme par des tableaux de simulation, livrets pédagogiques, ...) et engagement commun client/fournisseur (de confiance, de réciprocité, de transparence).

7- Engagement sociétal : Allier les intérêts de l'entreprise et ceux de la Communauté

- Inter-professionnalité (expert-comptable, avocat, notaire) pour apporter aux clients les meilleurs conseils. Page web sur www.finadoc.com spécifique sur ce sujet.
- Ex-délégué Grand Nord du CNCIF (Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers) afin de partager les meilleures pratiques responsables du métier. Participation à des réunions entre professionnels pour partager notre travail, nos valeurs, nos outils, la vision du métier...
- Versement de dons à des associations à vocation humaine (ex. 2012 : Solidarités International, et Réseau Entreprendre, Virlandie en 2015).
- Adhérent et accompagnateur de 2002 à 2013 à Réseau Entreprendre pour donner du temps disponible aux créateurs.
- Mécénat (art) pour concilier l'art, l'artiste avec l'environnement de l'entreprise.
- Diffuser de manière transparente les principes de RSE et d'ISR.
- Etre ambassadeur au quotidien de la RSE et communiquer cet engagement (presse, web, clientèle, professionnel, ...).
- Membre d'APIA, administrateurs indépendants, qui promeut également la RSE, la gouvernance et la transparence en entreprises.

Label ISR soutenu par les pouvoirs publics



Référentiel du label

I. - CRITERES D'ELIGIBILITE

Intitulé	Exigences	Information requise	Points de contrôle, méthode de contrôle, manière de conclure si une exigence ou critère est respecté ou non
I. Fonds éligibles	<p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les fonds relevant de la directive « UCITS » ; ii. Les fonds d'investissement alternatifs (FIA) n'ayant pas un effet de levier substantiel au sens de la Directive AIFM qui sont : <ul style="list-style-type: none"> - des fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) ou - des fonds d'épargne salariale 	Prospectus et DICI.	<p>Vérifier la réalité de l'enregistrement / autorisation dans la base GECO de l'AMF</p> <p>L'auditeur contrôle que le fonds est un OPCVM relevant de la Directive UCITS IV (2009/65/CE) ou un Fonds d'Investissement Alternatif (2011/61/UE) autorisé à la commercialisation en France, fonds d'investissement à vocation générale relevant de l'article L.214-24-24 du code monétaire et financier ou fonds d'épargne salariale relevant de l'article L. 214-163 du code monétaire et financier.</p>
II. Organisme de promotion du label	S'engager à adhérer à l'organisme de promotion du label	Engagement écrit d'adhésion.	Vérifier l'existence de l'engagement.
III. Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"> i. Fonds mixtes Corporate / souverains <p>Les titres de créance émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, autres que les obligations « vertes » n'entrent pas dans le champ des actifs ISR concernés par le label.</p> <p>Le portefeuille doit être composé d'au moins 30 % d'actifs autres que les titres de créances mentionnés précédemment.</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. Fonds de fonds ou multi-gestion <p>Les fonds de fonds doivent être investis, pour le moins à 90% dans des fonds ayant le label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du label.</p>	<p>Relevé du portefeuille et prospectus</p> <p>Relevé de portefeuille indiquant, pour chaque fonds, le nom du label obtenu ou sollicité, et prospectus.</p>	<p>L'auditeur vérifie la composition du portefeuille en termes d'éligibilité des fonds sous-jacents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification que les fonds investis sont bien labellisés ou ont fait l'objet d'une demande de label - Vérification du respect du ratio de 90% de fonds labellisés ISR <p>Lorsque le respect d'une norme quantitative est requis et que le fonds candidat ne la respecte pas ou que le fonds candidat n'a pas assez d'historique pour démontrer le respect de la norme, le critère est considéré comme rempli dès lors que le fonds</p>

	<p>iii. Fonds nourriciers</p> <p>Les fonds nourriciers sont éligibles au label dès lors que le fonds maître est labellisé</p>		<p>candidat s'engage à respecter la norme dans les 12 mois qui suivent l'attribution du label.</p> <p>Les obligations « vertes » sont définies par référence aux critères des Green Bonds Principles.</p> <p>Pour apprécier le respect « durable » d'une norme quantitative, le certificateur ou l'auditeur, examine la moyenne de cette norme sur l'historique du fonds dans les 12 mois qui précèdent la demande d'attribution du label.</p>
--	---	--	--

II. - CRITERES DE LABELLISATION

N° critère	Critères	Information requise, norme à respecter	Points de contrôle, méthode de contrôle, manière de conclure si une exigence ou critère est respecté ou non
Pilier I- Les objectifs recherchés par le fonds au travers de la prise en compte des critères ESG			
1	Critère 1- Les objectifs généraux, financiers et spécifiques ESG recherchés par la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement sont clairement décrits dans les documents commerciaux destinés aux investisseurs.	<p>Le candidat fournit les informations suivantes ou répond aux questions suivantes :</p> <p>(i) Quels sont les objectifs généraux (impact sur les entreprises) recherchés par la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement, notamment au regard des impacts recherchés (cf. Pilier VI) ? Comment sont-ils définis et décrits aux investisseurs ?</p> <p>(ii) Avez-vous des objectifs de nature financière (surplus de performance à moyen terme, réduction du risque, ou arbitrage rentabilité / risque, etc.) ou autres (éthiques, etc.) liés à la prise en compte des critères ESG ? Si oui lesquels, et comment sont-ils définis et décrits aux investisseurs ?</p> <p>(iii) Quels sont les objectifs... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnementaux - sociaux (ressources humaines et droits humains) - en matière de gouvernance d'entreprise <p>... recherchés par la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement ?</p> <p>Comment ces objectifs sont-ils définis et décrits aux investisseurs ?</p>	<p>Vérifier la complétude et la qualité de l'information fournie par le candidat au regard de la documentation requise et des questions posées.</p> <p>L'auditeur contrôle que la documentation aborde les points (i) à (iii).</p> <p>Un fonds candidat qui ne déclare pas d'objectifs précis (par exemple dans ceux visés dans le pilier VI) environnementaux, sociaux et de gouvernance ne satisfait pas le présent critère.</p>
Pilier II- Méthodologie d'analyse et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de			
2.1	Critère 2.1- La méthodologie d'évaluation ESG est décrite de façon claire et la société de gestion du fonds démontre sa capacité à prendre en compte ces critères dans sa politique d'investissement.	<p>La société de gestion du fonds candidat :</p> <p>(i) Fournit la documentation accessible aux investisseurs décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode d'évaluation ESG ; - En quoi la mise en œuvre de cette méthode influence sa politique d'investissement ; <p>(ii) Fournit une présentation des outils et méthodes de l'analyse ESG (outil propriétaire avec échelle de notation interne, grille de notation externe, référence à des notations externes, fréquence de révision des notations, etc.) ;</p> <p>(iii) Fournit une présentation décrivant la stratégie de sélection des actifs ESG et la méthode de passage d'un univers d'investissement ESG à un portefeuille ESG (outils quantitatifs,</p>	<p>Vérifier la complétude et la qualité de la documentation fournie par le candidat au regard de la documentation requise et des questions posées.</p> <p>L'auditeur vérifie que la méthode d'évaluation ESG est accessible aux investisseurs.</p>

		<p>discrétion, analyse fondamentale ou technique, prise en compte de l'évolution de la note, type d'exclusions pratiquées, gestion des controverses, etc.).</p>	<p>L'auditeur contrôle que la périodicité de révision de la méthodologie est, à minima, annuelle.</p> <p>Un fonds candidat qui déclare une méthodologie d'évaluation ESG qui ne permet pas, concrètement, d'aboutir à une sélection d'actifs ESG ne satisfait pas le présent critère.</p>
2.2	<p>Critère 2.2- La société de gestion du fonds met en œuvre des moyens internes ou externes fiables pour conduire son analyse et démontre un effort réel d'analyse et de compréhension des informations dont il dispose.</p>	<p>a) La société de gestion du fonds candidat fournit les informations suivantes :</p> <p>(i) Liste nominative des sources d'information externes utilisées dans le cadre de l'analyse ESG (agences de notation financières, non financières et ESG, recherche de brokers, analystes indépendants, consultants, ONG, fournisseurs de bases de données, etc.) ;</p> <p>(ii) Contrats conclus avec ces tiers au cours des 12 mois qui précèdent la date de la candidature ;</p> <p>(iii) Méthodologie d'utilisation des données externes.</p> <p>b) La société de gestion du fonds candidat fournit les informations disponibles sur les moyens humains consacrés en interne à l'analyse ESG, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille et niveau d'expertise des équipes de recherche ESG (formation, années d'expérience, ...) - Plan de formation à l'analyse ESG et temps consacré par la société de gestion à la formation au cours des 12 mois qui précèdent la date de la candidature ; - Communication en interne (gérants, commerciaux...) des analyses extra financières réalisées. 	<p>Vérifier la complétude et la qualité de l'information requise.</p> <p>Examiner, le cas échéant par sondage, les contrats fournis.</p> <p>Un fonds candidat qui ne démontre pas un investissement significatif dans les moyens humains et matériels de l'analyse ESG ne satisfait pas le présent critère.</p>
<p>Pilier III- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille</p>			

<p>3.1</p>	<p>Critère 3.1- La stratégie ESG est définie de façon explicite, et le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie est mesuré.</p>	<p>a) Le fonds candidat fournit un inventaire complet et à jour de son portefeuille (incluant le nombre de titres et les dernières valorisations retenues) en précisant notamment, pour chaque actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation ESG (note, score, opinion, etc.) attribuée ; - L'origine de cette évaluation ESG (interne ou, si externe, le nom de l'organisme évaluateur) ; - L'évaluation ESG minimale requise pour l'inclusion dans le portefeuille. <p>Les fonds candidats dont le modèle de sélection ESG implique l'utilisation de pondérations précisent aussi le poids ESG retenu pour chaque actif ou type d'actif du portefeuille.</p> <p>b) La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%.</p> <p>Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en capitalisation.</p> <p>c) Le fonds candidat démontre que le résultat de la mise en œuvre de sa stratégie ESG est mesurable. Le fonds candidat présente <u>au choix</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Une réduction de 20% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du fonds (i.e. une élimination des 20% de plus mauvaises valeurs) ; (ii) Une note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure (i.e. meilleure) à la note ESG moyenne de l'univers de départ. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial du fonds ou du benchmark ou indice de référence après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. 	<p>Vérifier la complétude et la qualité de l'information requise.</p> <p>Contrôler le respect des normes quantitatives prévues au b) et au c).</p> <p>Lorsque le respect d'une norme quantitative est requis et que le fonds candidat ne la respecte pas ou que le fonds candidat n'a pas assez d'historique pour démontrer le respect de la norme, le critère est considéré comme rempli dès lors que le fonds candidat s'engage à respecter la norme dans les 12 mois qui suivent l'attribution du label.</p> <p>Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds (espèces comprises), à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics.</p> <p>Pour apprécier le respect « durable » d'une norme quantitative, l'auditeur, examine la moyenne de cette norme sur l'historique du</p>
------------	--	--	---

			fonds dans les 12 mois qui précèdent la demande d'attribution du label.
3.2	<p>Critère 3.2- La gestion du fonds s'inscrit dans une perspective de long terme ; la politique d'utilisation des produits dérivés est compatible avec les objectifs du fonds et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme.</p>	<p>a) L'utilisation d'instruments financiers dérivés doit se limiter à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le fonds candidat est investi.</p> <p>Si le fonds candidat utilise des produits dérivés, il précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Leur nature ; (ii) Le ou les objectifs poursuivis et leur compatibilité avec les objectifs de gestion à long terme du fonds ; (iii) Les limites éventuelles en termes d'exposition (en montant et en durée) ; (iv) Le cas échéant, leur impact sur la qualité ESG du fonds. <p>L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer la significativement ou durablement la politique de sélection ESG.</p> <p>b) Si le fonds pratique le prêt/emprunt de titres, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Rapatrie les titres afin d'exercer les droits de vote, sauf impossibilité matérielle ; (ii) Précise si les règles de sélection des contreparties intègrent des critères ESG. <p>c) Le fonds ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.</p> <p>Une position courte s'entend comme vente à découvert, vente à terme ferme sans détention de l'actif au comptant, achat d'option de vente ou vente d'option d'achat sans détention de l'actif au comptant. Une position courte s'entend aussi comme l'acquisition d'un instrument financier produisant le même effet.</p> <p>En application des critères ci-dessus définis, le fonds respecte les prescriptions définies dans l'annexe 2.</p>	<p>Vérifier la complétude et la qualité de l'information requise.</p> <p>Lorsque le respect d'une norme quantitative est requis et que le fonds candidat ne la respecte pas ou que le fonds candidat n'a pas assez d'historique pour démontrer le respect de la norme, le critère est considéré comme rempli dès lors que le fonds candidat s'engage à respecter la norme dans les 12 mois qui suivent l'attribution du label.</p> <p>Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds (espèces comprises), à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des</p>

			<p>émetteurs publics ou quasi publics.</p> <p>Pour apprécier le respect « durable » d'une norme quantitative, le certificateur ou l'auditeur, examine la moyenne de cette norme sur l'historique du fonds dans les 12 mois qui précèdent la demande d'attribution du label.</p> <p>L'impossibilité matérielle de rapatrier les titres est appréciée au regard du coût de l'opération au regard du poids des titres dans le portefeuille.</p>
--	--	--	--

Pilier IV- La politique d'engagement ESG (dialogue et vote) avec les émetteurs

4	<p>Critère 4- La politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs du fonds.</p>	<p>a) La politique de vote doit avoir été formalisée par la société de gestion et publiée sur le site internet de la société de gestion. A cet effet, le fonds fournit le dernier rapport de contrôle interne réalisé par le RCCI portant sur la mise en œuvre de la politique de vote.</p> <p>b) Le fonds décrit sa politique de vote, notamment au regard de sa recherche d'impacts ESG, en précisant :</p> <p>(i) Le contenu de la politique d'engagement ESG formalisée (notamment : dépôt de résolutions, mise sous surveillance de sociétés en cas de controverse, ...) ;</p> <p>(ii) Le contenu de la politique de vote ESG formalisée, en indiquant le taux de vote (nombre de déposées, par catégorie E, S et G).</p> <p>(iii) Si les votes du fonds sont publiés ;</p> <p>(iv) Les moyens humains, ou les moyens externes (conseil), dédiés à la politique d'engagement et de vote ESG et leur articulation avec les moyens de recherche ESG ;</p> <p>(v) Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation, nombre de</p>	<p>Vérifier la complétude et la qualité de l'information requise.</p> <p>Un fonds candidat qui ne participe pas à la vie sociale de ses participations ne satisfait pas le présent critère.</p>
---	--	---	---

		<p>démarches engagés vis-à-vis des émetteurs, des exemples, le cas échéant, de succès et d'échecs.</p> <p>Ce nombre sera rapporté au nombre d'émetteurs de l'univers investi ESG.</p> <p>(vi) En quoi cette politique d'engagement et de vote est cohérente avec la recherche d'impacts ESG du fonds.</p> <p>c) Le fonds décrit toute autre action entreprise auprès des émetteurs du portefeuille</p>	
Pilier V- Transparence renforcée			
5.1	<p>Critère 5.1- Une communication formalisée avec les distributeurs et investisseurs est mise en place, permettant de veiller à leur bonne compréhension de la stratégie et des objectifs du fonds.</p>	<p>a) Le fonds fournit les derniers rapports de gestion communiqués aux investisseurs, en indiquant leur fréquence et les cibles (investisseurs et distributeurs ou distributeurs seulement).</p> <p>b) Un rapport sur la gestion ESG doit être communiqué aux investisseurs sur une base au moins annuelle.</p> <p>c) Le fonds fournit des informations sur sa politique de communication avec les investisseurs et distributeurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Tout vecteur de communication avec les investisseurs et distributeurs ; (ii) Politique de traitement des questions ou réclamations des investisseurs ; (iii) Ses possibilités de modifier la stratégie d'investissement ESG ou les pratiques de gestion à la suite de questions ou réclamations des investisseurs et distributeurs ; (iv) Le cas échéant, les enquêtes réalisées sur les attentes des investisseurs vis-à-vis de la gestion ESG et leur satisfaction sur les résultats obtenus. 	<p>Vérifier la complétude l'adéquation et la qualité de l'information requise.</p>
5.2	<p>Critère 5.2- Le respect des règles de gestion ISR fait l'objet d'un contrôle interne, et celles-ci sont clairement décrites aux investisseurs.</p>	<p>a) La société de gestion décrit sa politique de gestion des risques ESG et de communication avec les investisseurs.</p> <p>b) La société de gestion apporte des éléments démontrant que le responsable du contrôle des risques et le responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) sont sensibilisés aux enjeux spécifiques de la gestion ESG, et qu'ils vérifient effectivement la bonne application de la stratégie ESG.</p> <p>Le fonds possède une organisation du contrôle interne et du contrôle périodique qui lui permet d'intégrer, en interne ou via des prestataires de services, un point sur le respect de la stratégie ESG dans un rapport sur la conformité.</p>	<p>Vérifier la complétude l'adéquation et la qualité de l'information requise.</p>

		Le fonds fournit le dernier rapport rédigé dans ce cadre.	
Pilier VI- Mise en évidence des impacts positifs sur le développement d'une économie durable			
6	Critère 6- L'impact de la gestion ESG sur les émetteurs sélectionnés fait l'objet d'un suivi.	<p>Le fonds fournit des informations sur l'organisation du suivi qu'il fait de l'impact sur les émetteurs sélectionnés dans son portefeuille. Le fonds précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens, notamment humains, mis en œuvre, - La méthode d'évaluation de l'impact, - Les résultats obtenus en différenciant les impacts sur (i) les performances sur l'environnement, (ii) les performances sociales, (iii) les performances en termes de gouvernance et (iv) les performances en termes de respect des droits humains. <p>Le détail des informations à fournir fait l'objet de l'annexe 3.</p>	Vérifier la complétude l'adéquation et la qualité de l'information requise.

Annexe 1 - Utilisation des produits dérivés

Pour les obligations comme pour les actions, l'utilisation de produits dérivés est possible mais à certaines conditions. Ces produits dérivés sont utilisés en complément d'un portefeuille investi en titres analysés ESG.

La gestion d'un fonds comporte deux aspects :

- la sélection des titres en portefeuille
- la construction du portefeuille (gestion de la vie du fonds)

Les produits dérivés sont principalement utilisés dans la construction du portefeuille.

(i) Obligations

Pour la gestion de taux, l'utilisation de dérivés ne répond pas à une logique d'investissement mais à un objectif technique : le portefeuille est investi en produits de taux qui sont analysés ESG, puis les gérants utilisent des produits dérivés pour ajuster le portefeuille (soit provisoirement soit pour affiner la duration du portefeuille de taux). Dans la mesure où il s'agit d'instruments d'ajustements financiers, les dérivés sur des marchés organisés (les contrats à terme et les options) doivent pouvoir être utilisés sans limite en cohérence avec la politique du fonds. S'agissant des instruments de gré à gré, le gérant doit analyser la qualité ESG des contreparties.

(ii) Actions

- Utilisation des dérivés à titre de couverture : elle doit être autorisée en cohérence avec la politique ESG du fonds. Il ne doit pas y avoir de contradiction avec la nature ESG du fonds. Le portefeuille est toujours investi en titres évalués ESG mais la performance tient compte de la neutralisation du risque des marchés actions. La performance nette gardera un impact ESG du fait de la surpondération des titres ESG par rapport à l'indice.
- Utilisation de dérivés à titre d'exposition : l'utilisation à titre d'exposition doit revêtir un caractère provisoire. Le reporting du fonds et les compléments éventuellement apportés doivent permettre à chaque société de gestion d'expliquer comment elle procède et en particulier d'illustrer le caractère provisoire de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition. En outre :
 - l'exposition à un titre ou à un indice doit être possible, en particulier pour répondre à un fort mouvement du passif (souscriptions ou rachats) ;
 - lorsqu'il s'agit d'un titre, le sous-jacent doit être ESG ;
 - lorsqu'il s'agit d'un indice, l'exposition à titre provisoire à l'indice de référence du fonds doit être possible, y compris si cet indice n'est pas ESG.
- L'utilisation de dérivés pour vendre à découvert des titres non ESG (par exemple, achat sec de put sur des titres non ESG) est inapproprié.

Enfin, s'agissant des instruments de gré à gré, le gérant doit analyser la qualité ESG des contreparties.

Afin d'illustrer l'utilisation des produits dérivés par le fonds, la société de gestion doit fournir un tableau descriptif présentant le type de dérivés utilisés sur les douze derniers mois. Ce tableau contient notamment la nature et le nombre de produits dérivés utilisés, la part du portefeuille concernée, l'analyse ESG faite des sous-jacents et des contreparties, la stratégie (couverture de marché, gestion de la liquidité, etc...) et précise si le produit dérivé impacte la qualité ESG du portefeuille.

Annexe 2 - Informations à fournir concernant la mesure d'impact de la sélection ESG

Les informations suivantes sollicitées sont accompagnées, le cas échéant, des attestations d'assurance ou de vérification des indicateurs produits par des organisations tierces externes.

Pour chaque indicateur fourni, le fonds devra donner :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières campagnes de labellisation les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Mise en évidence de la performance environnementale

Le fonds fournit des informations sur sa performance environnementale, notamment en matière d'impact Carbone du portefeuille pour la 1^{ère} année. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'au moins un des indicateurs suivants :

- Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (en tonnes), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours),
- Emissions de GES évitées (en tonnes),
- Autre indicateur pertinent.

Mise en évidence de la performance sociale

Le fonds fournit des informations sur la performance sociale. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'au moins un des indicateurs suivants :

- Pourcentage d'administrateurs salariés
- Taux d'absentéisme,
- Ratio d'équité
- Autre indicateur pertinent.

Mise en évidence de la performance en matière de gouvernance

Le fonds fournit des informations sur sa performance en termes de gouvernance. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'au moins un des indicateurs suivants :

- Part des entreprises (ou des encours) pour lesquelles la rémunération variable des dirigeants intègre des critères ESG,
- Pourcentage d'administrateurs indépendants,
- Autre indicateur pertinent.

Mise en évidence de la performance en matière de droits de l'homme

Le fonds fournit des informations sur la performance en matière de droits de l'homme. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'au moins un des indicateurs suivants :

- Part des entreprises (ou des encours) couverts par une convention collective ou équivalent
- Nombre de controverses relatives aux droits humains au travail
- Autre indicateur pertinent.

Annexe 3 – Liste des documents à fournir par le fonds candidat

1. Prospectus et DICI du fonds
2. Support commercial, reporting (le dernier) et rapport de gestion
3. Relevé détaillé du portefeuille conforme aux demandes formulées dans le critère 3.1 (sauf pour les fonds de fonds)
4. Pour les fonds de fonds seulement, relevé de portefeuille conforme aux demandes formulées dans le critère d'éligibilité III
5. Liste des contrats de fourniture visés dans le critère 2.2
6. Tableau (ou données) permettant de vérifier, le cas échéant, le respect du critère 3.1 c)
7. Document de synthèse répondant aux demandes d'information des critères 1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4, 5.1, 5.2 et 6
8. Dernier rapport sur l'exercice de la politique de vote et dernier rapport de contrôle interne sur le respect de la politique de vote
9. Tableau descriptif sur l'utilisation de produits dérivés.

LISTE DES FONDS ISR ET THÉMATIQUES

Novethic, pionnier de la labellisation

419 Fonds

Recherche par nom ou code ISIN

OK

Modifier vos critères

Nom	Par société de gestion	Zone d'investissement	Classe d'actif
	<input type="text" value="Sélectionnez"/>	<input type="text" value="Sélectionnez"/>	<input type="text" value="Sélectionnez"/>
ABN AMRO Euro Sustainable Bonds	ABN AMRO Investment Solutions	Monde	Obligations
ABN AMRO Euro Sustainable Equities	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Actions
ABN AMRO Euro Sustainable Money Market	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Monétaire
ABN AMRO Multi-Manager Global Sustainable Equities	ABN AMRO Investment Solutions	Monde	Actions
ABN AMRO Sustainable Balanced Profile	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Diversifié
ABN AMRO Sustainable Dynamic Profile	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Diversifié
ABN AMRO Sustainable Moderate Profile	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Diversifié
AFER Diversifié Durable	Aviva Investors	Euro	Diversifié
AGIPI Monde Durable	BNP Paribas AM	Monde	Actions
Agir avec la Fondation Abbé Pierre	Ecofi Investissements	Euro	Diversifié
Allianz Euro Crédit SRI CT EUR	Allianz GI	Euro	Obligations
Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	Allianz GI	Euro	Obligations
Allianz Euroland Equity SRI	Allianz GI	Euro	Actions
Allianz Europe Equity Climate Transition	Allianz GI	Europe	Actions
Allianz GIF-Allianz Green Bond	Allianz GI	Monde	Green bond
Allianz Global Sustainability	Allianz GI	Monde	Actions
Allianz Securicash SRI	Allianz GI	Euro	Monétaire
Allianz Valeurs Durables	Allianz GI	Euro	Actions
ALM Actions Euro ISR	AG2R La Mondiale GA	Euro	Actions
ALM Actions Europe ISR	AG2R La Mondiale GA	Europe	Actions
ALM Crédit Euro ISR	AG2R La Mondiale GA	Euro	Obligations
ALM Monétaire Euro ISR	AG2R La Mondiale GA	Euro	Monétaire

ALM Obligations Euro ISR	AG2R La Mondiale GA	Euro	Obligations
ALM Sélection ISR	AG2R La Mondiale GA	Euro	Actions
Amundi Actions Euro ISR	Amundi AM	Euro	Actions
Amundi Actions Europe ISR	Amundi AM	Europe	Actions
Amundi Actions France ISR	Amundi AM	Euro	Actions
Amundi Actions USA ISR	Amundi AM	Amérique du Nord	Actions
Amundi AFD Avenirs Durables	Amundi AM	Monde	Diversifié
Amundi Cash Institutions SRI	Amundi AM	Euro	Monétaire
Amundi Crédit Euro ISR	Amundi AM	Euro	Obligations
Amundi Green bonds	Amundi AM	Monde	Green bond
Amundi Impact Green bond	Amundi AM	Monde	Green bond
Amundi IS Equity Global Low Carbon	Amundi AM	Monde	Actions
Amundi Valeurs Durables	Amundi AM	Europe	Actions
Amundi-KBI Aqua	Amundi AM	Monde	Actions
Atout Euroland	Amundi AM	Euro	Actions
Atout France	Amundi AM	France	Actions
Avenir Partage ISR	OFI AM	Europe	Diversifié
Aviva Capital Planète	Myria AM	Monde	Actions
Aviva Monétaire ISR	Aviva Investors	OCDE	Monétaire
Aviva Valeurs Responsables	Aviva Investors	Euro	Actions
Axa Euro Valeurs Responsables	AXA IM	Euro	Actions
Axa Trésor Court Terme	AXA IM	OCDE	Monétaire
AXA WF Framlington Eurozone RI	AXA IM	Euro	Actions
AXA WF Framlington Human Capital	AXA IM	Europe	Actions
AXA WF Planet Bonds	AXA IM	Monde	Green bond
BFT Actions Flexible ISR	BFT IM	Euro	Actions
BFT Convertibles ISR	BFT IM	Europe	Obligations
BFT CREDIT 12 MOIS ISR	BFT IM	Euro	Obligations
BFT Ducat ISR	BFT IM	Euro	Monétaire
BFT EUROPE DIVIDENDES ISR	BFT IM	Europe	Actions

BFT Sequin ISR	BFT IM	Euro	Monétaire
BGF - New Energy	BlackRock	Monde	Actions
BNP Paribas Actions Europe Responsable	BNP Paribas AM	Europe	Actions
BNP Paribas Aqua	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Développement Humain	BNP Paribas AM	Europe	Actions
BNP Paribas Euro Valeurs Durables	BNP Paribas AM	Euro	Actions
BNP Paribas Europe Dividende Responsable	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Immobilier Responsable	BNP Paribas AM	Europe	Actions
BNP Paribas L1 Sustainable Active Balanced	BNP Paribas AM	Monde	Diversifié
BNP Paribas L1 Sustainable Active Growth	BNP Paribas AM	Monde	Diversifié
BNP Paribas L1 Sustainable Active Stability	BNP Paribas AM	Monde	Diversifié
BNP Paribas Mois ISR	BNP Paribas AM	Euro	Monétaire
BNP Paribas Obli Etat	BNP Paribas AM	Euro	Obligations
BNP Paribas Obli Responsable	BNP Paribas AM	Euro	Obligations
BNP Paribas Retraite Responsable 2019-2021	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 2022-2024	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 2025-2027	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 2028-2030	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 2031-2033	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 5	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 50	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable 75	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP Paribas Retraite Responsable Horizon	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BNP PARIBAS STRATEGIE PRIVEE ISR ACTIONS EUROPE	BNP Paribas AM	Europe	Actions
BNP PARIBAS STRATEGIE PRIVEE ISR ACTIONS INTERNATIONALES	BNP Paribas AM	Monde	Actions
BTP Trésorerie	Ecofi Investissements	Euro	Monétaire
Cadmos Emerging Markets Engagement Fund	De Pury Pictet Turrettini	Pays émergents	Actions
Cadmos European Engagement Fund	De Pury Pictet Turrettini	Europe	Actions
Candriam SRI Equity Europe	CANDRIAM	Euro	Actions
Candriam Ethique Gestion Obligataire	CANDRIAM	Euro	Obligations

Candriam SRI Bond Emerging Markets	CANDRIAM	Monde	Obligations
Candriam SRI Bond Euro	CANDRIAM	Euro	Obligations
Candriam SRI Bond Euro Corporate	CANDRIAM	Euro	Obligations
Candriam SRI Bond Euro Short Term	CANDRIAM	Euro	Obligations
Candriam SRI Bond Global	CANDRIAM	Monde	Obligations
Candriam SRI Bond Global High Yield	CANDRIAM	Monde	Obligations
Candriam SRI Defensive Asset Allocation	CANDRIAM	Monde	Diversifié
Candriam SRI Equity Emerging Markets	CANDRIAM	Pays émergents	Actions
Candriam SRI Equity EMU	CANDRIAM	Euro	Actions
Candriam SRI Equity North America	CANDRIAM	Amérique du Nord	Actions
Candriam SRI Equity Pacific	CANDRIAM	Asie Pacifique	Actions
Candriam SRI Equity World	CANDRIAM	Monde	Actions
Candriam SRI Money Market Euro		Pays émergents	Actions
Candriam Sustainable Euro Bonds	CANDRIAM	Euro	Obligations
Candriam Sustainable Euro Corporate Bonds	CANDRIAM	Euro	Obligations
Candriam Sustainable Euro Short Term Bonds	CANDRIAM	Euro	Obligations
Candriam Sustainable Europe	CANDRIAM	Europe	Actions
Candriam Sustainable High	CANDRIAM	Monde	Diversifié
Candriam Sustainable Low	CANDRIAM	Monde	Diversifié
Candriam Sustainable Medium	CANDRIAM	Monde	Diversifié
Candriam Sustainable North America	CANDRIAM	Amérique du Nord	Actions
Candriam Sustainable Pacific	CANDRIAM	Asie Pacifique	Actions
Candriam Sustainable World	CANDRIAM	Monde	Actions
Candriam Sustainable World Bonds	CANDRIAM	Monde	Obligations
Capital Brain	Roche Brune AM	Monde	Actions
Capital Planete	Myria AM	Monde	Actions
Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Monde	Actions
Cedrus Sustainable Megatrends	Cedrus AM	Monde	Actions
Choix Solidaire	Ecofi Investissements	OCDE	Diversifié
CM-CIC Green Bonds	CM-CIC AM	Monde	Green bond

CM-CIC Moné ISR	CM-CIC AM	Euro	Monétaire
CM-CIC Objectif Environnement	CM-CIC AM	Europe	Actions
CM-CIC Obli ISR	CM-CIC AM	Euro	Obligations
CNP Assur Small Cap	Natixis AM	Euro	Actions
CNP Assur-Monet	Natixis AM	Euro	Monétaire
Confiance Solidaire	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Convertibles Europe Responsable	La Banque Postale AM	Europe	Obligations
Covea Actions Solidaires	Covéa Finance	Euro	Actions
CPR 7-10 Euro SR	CPR AM	Euro	Obligations
CPR Europe Low Carbon	CPR AM	Europe	Actions
CPR Monétaire SR	CPR AM	OCDE	Monétaire
CPR Reflex Solidaire	CPR AM	Monde	Diversifié
Crédit Coop.Monnaie Associations	Ecofi Investissements	Euro	Monétaire
CS (Lux) Green Bond Fund	Credit Suisse AM	Monde	Green bond
danone.communities D.ISR Prudent	Amundi AM	Euro	Obligations
danone.communities Investissement Responsable S1	Amundi AM	Euro	Obligations
danone.communities Investissement Responsable S2	Amundi AM	Euro	Obligations
danone.communities Investissement Responsable S3	Amundi AM	Euro	Obligations
Diamant Bleu Responsable	Diamant Bleu Gestion	Euro	Diversifié
Diapazen Climat Septembre 2016	Federal Finance	Europe	Diversifié
DPAM INVEST B Equities Europe Sustainable	Petercam	Europe	Actions
DPAM INVEST B Equities World Sustainable	Petercam	Monde	Actions
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	Petercam	Pays émergents	Obligations
DPAM L Bonds Government Sustainable	Petercam	OCDE	Obligations
E Pictet Actions Environnement	Myria AM	Monde	Actions
Echiquier ISR	Financière de l'Echiquier	Europe	Actions
Echiquier Major	Financière de l'Echiquier	Europe	Actions
Ecofi 12 Mois	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Ecofi Actions Croissance	Ecofi Investissements	Monde	Actions
Ecofi Actions Croissance Euro	Ecofi Investissements	Euro	Actions

Ecofi Actions Rendement	Ecofi Investissements	Monde	Actions
Ecofi Actions Rendement Euro	Ecofi Investissements	Euro	Actions
Ecofi Agir Développement Durable	Ecofi Investissements	Monde	Diversifié
Ecofi Annuel	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Ecofi Enjeux Futurs	Ecofi Investissements	Monde	Actions
Ecofi Flexible	Ecofi Investissements	Euro	Diversifié
Ecofi Obligations Internationales	Ecofi Investissements	OCDE	Obligations
Ecofi Optim 21	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Ecofi Patrimoine Diversifié	Ecofi Investissements	Monde	Diversifié
Ecofi Taux Variable	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Ecureuil Bénéfices Responsable	Mirova	Euro	Actions
EdR Energy Evolution		Monde	Actions
EdR Euro Sustainable Credit	Edmond de Rothschild AM	Monde	Obligations
EdR Euro Sustainable Growth	Edmond de Rothschild AM	Euro	Actions
EdR Tricolore Rendement	Edmond de Rothschild AM	Euro	Actions
EFI-Performance	Ecofi Investissements	Euro	Monétaire
Eiffel Energy Transition	Eiffel Investment Group	Europe	Infrastructures vertes
Energies Renouvelables	Palatine AM	Monde	Actions
Epargne Ethique Actions	Ecofi Investissements	Euro	Actions
Epargne éthique flexible	Ecofi Investissements	Euro	Diversifié
Epargne Ethique Monétaire	Ecofi Investissements	Euro	Monétaire
Epargne Ethique Obligations	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Epargne Solidaire	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Equilibre Ecologique	Messieurs Hottinguer & Cie	Monde	Diversifié
Erste Responsible Bond	Erste AM	Euro	Obligations
Erste Responsible Bond Emerging Corporate	Erste AM	Pays émergents	Obligations
Erste Responsible Bond Euro-Corporate	Erste AM	Euro	Obligations
Erste Responsible Stock Europe	Erste AM	Europe	Actions
Erste Responsible Stock Global	Erste AM	Monde	Actions
Espérance	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Diversifié

Ethique et Partage - CCFD	Meeschaert AM	Europe	Actions
Etoile Développement Durable	Etoile Gestion	Euro	Actions
Euro Capital Durable	Groupama AM	Euro	Actions
Expert Euro ISR	Finance S.A.	Euro	Actions
Faim et Développement Equilibre	Ecofi Investissements	Euro	Diversifié
Faim et Développement Solidarité	Ecofi Investissements	Euro	Obligations
Faim et Développement Trésorerie	Ecofi Investissements	Euro	Monétaire
FCM Evolution	C&M Finance	Monde	Actions
Federal Actions Ethiques	Federal Finance	France	Actions
Federal Conviction ISR Euro	Federal Finance	Euro	Actions
Federal Conviction ISR France	Federal Finance	France	Actions
Federal Ethi-Patrimoine	Federal Finance	Monde	Diversifié
Federal Obligation Variable ISR	Federal Finance	Euro	Obligations
Federal Obligations Internationales ISR	Federal Finance	Euro	Obligations
Federal Support Trésorerie ISR	Federal Finance	Euro	Monétaire
Fédérés Crédit ISR	La Banque Postale AM	OCDE	Obligations
Fédérés ISR Actions US	La Banque Postale AM	Amérique du Nord	Actions
Fédérés ISR Amérique	La Banque Postale AM	Monde	Actions
Fédérés ISR Euro	La Banque Postale AM	Euro	Actions
Fédérés ISR France	La Banque Postale AM	France	Actions
Fédérés ISR Trésorerie	La Banque Postale AM	Euro	Monétaire
Fédérés Oblig ISR Internationales	La Banque Postale AM	Monde	Obligations
Fédérés Pro Actions ISR Euro	La Banque Postale AM	Euro	Actions
Fidelity Funds - First ESG All Country World Fund	Fidelity International	Monde	Actions
First State Sustainable Listed Infrastructure Fund		Monde	Actions
Foncier Investissement	Mirova	Monde	Actions
Fructi Actions Environnement	Mirova	Europe	Actions
Fructi Actions Européennes	Mirova	Europe	Actions
Fructi ISR Obli Euro	Mirova	Euro	Obligations
Fundquest Ethisworld	BNP Paribas AM	Monde	Actions

Gérer Monétaire	Palatine AM	Euro	Monétaire
Gérer Multifactoriel Euro	Palatine AM	Euro	Actions
GIS European S.R.I. Equity	Generali Investments Europe	Europe	Actions
GIS SRI Ageing Population	Generali Investments Europe	Europe	Actions
Groupama Crédit Euro ISR	Groupama AM	Euro	Obligations
Groupama Etat Euro ISR	Groupama AM	Euro	Obligations
Henderson Global Care Growth Fund	Henderson	Monde	Actions
HGA Actions ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Actions
HGA Actions Solidaire Emploi Santé	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Actions
HGA Crédit ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Obligations
HGA Monétaire ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Monétaire
HGA Oblig 1-3 ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Obligations
HGA Obligations vertes ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Green bond
HGA Souverain 3-5 ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Obligations
HGA Souverain 5-7 ISR	Humanis Gestion d'Actifs	Euro	Obligations
Horizon Actions Monde	Mirova	Monde	Actions
HSBC GIF Climate Change	HSBC Global AM	Monde	Actions
HSBC GIF Global Lower Carbon Bond	HSBC Global AM	Monde	Obligations
HSBC GIF Global Lower Carbon Equity	HSBC Global AM	Monde	Actions
HSBC Monétaire Etat	HSBC Global AM	Euro	Monétaire
HSBC Sustainable Euro Bond	HSBC Global AM	Euro	Obligations
HSBC Sustainable Euroland Equity	HSBC Global AM	Euro	Actions
HSBC Sustainable Global Equity	HSBC Global AM	Monde	Actions
Hymnos	Amundi AM	Euro	Diversifié
InfraGreen II	RGreen Invest	Europe	Infrastructures vertes
Infragreen III	RGreen Invest	Europe	Infrastructures vertes
Insertion Emplois Dynamique	Mirova	Euro	Actions
Invest Première	Ecofi Investissements	Euro	Monétaire
iShares Green Bond Index Fund (IE)	BlackRock	Monde	Green bond
JPMorgan Funds - Europe Sustainable Equity Fund	JP Morgan AM	Euro	Actions

JPMorgan Global Socially Responsible Fund	JP Morgan AM	Monde	Actions
JSS Sarasin Sustainable Equity-Real Estate Global	J. Safra Sarasin	Monde	Actions
JSS Sustainable Green Bond - Global	J. Safra Sarasin	Monde	Green bond
JSS Sustainable Portfolio-Balanced (EUR)	J. Safra Sarasin	Monde	Diversifié
JSS Sustainable Water Fund	J. Safra Sarasin	Monde	Actions
Kempen (Lux) Sustainable Smallcap Fund	Kempen Capital Management	Europe	Actions
La Française Inflection Point Actions Euro	La Française AM	Euro	Actions
La Française Inflection Point Multi Trends	La Française AM	Monde	Actions
La Française Inflection Point Trend Prévention	La Française AM	Monde	Actions
La Française Lux-Inflection Point Zero Carbon	La Française AM	Monde	Actions
La Française Obligations Europe SAI	La Française AM	Euro	Obligations
Label Euro Obligations	AXA IM	Euro	Obligations
Label Europe Actions	AXA IM	Europe	Actions
LAZARD EQUITY SRI	Lazard Frères Gestion	Euro	Actions
LBPAM Actions Entreprises	La Banque Postale AM	Euro	Actions
LBPAM ISR Actions Environnement	La Banque Postale AM	Europe	Actions
LBPAM ISR Actions Euro	La Banque Postale AM	Euro	Actions
LBPAM ISR Actions Solidaire	La Banque Postale AM	Europe	Actions
LBPAM ISR Obli Crédit	La Banque Postale AM	Monde	Obligations
LBPAM Responsable Actions Europe	La Banque Postale AM	Europe	Actions
LBPAM Responsable Première Long Terme	La Banque Postale AM	Euro	Obligations
LBPAM Responsable Première Moyen Terme	La Banque Postale AM	Euro	Obligations
LBPAM Responsable Trésor	La Banque Postale AM	Euro	Monétaire
LBPAM Voie Lactée	La Banque Postale AM	Euro	Diversifié
LCL Actions Développement Durable Euro	Amundi AM	Euro	Actions
LCL Actions Etats-Unis ISR	Amundi AM	Amérique du Nord	Actions
LCL Actions Euro	Amundi AM	Euro	Actions
LCL Actions France	Amundi AM	France	Actions
LCL Actions USA ISR (Euro)	Amundi AM	Amérique du Nord	Actions
LCL Fonds Echus Monetarises	Amundi AM	Euro	Monétaire

LCL Mone Jour - 3M	Amundi AM	Euro	Monétaire
LCL Monetaire	Amundi AM	Euro	Monétaire
LFP Lux- Inflection Point European Equity	La Française AM	Monde	Actions
LFR Actions Solidaires	La Financière Responsable	Euro	Actions
LFR Euro Développement Durable	La Financière Responsable	Euro	Actions
Libertés et Solidarité	La Banque Postale AM	Monde	Diversifié
Liontrust Sustainable Future Pan-European Equity Fund	Alliance Trust Investments	Europe	Actions
LO Funds - Euro Responsible Corporate Fundamental	Lombard Odier IM	Euro	Obligations
LO Funds - Global Climate Bond	Lombard Odier IM	Monde	Green bond
LOF Generation Global Equity	Lombard Odier IM	Monde	Actions
LOF Golden Age	Lombard Odier IM	Monde	Actions
Lyxor Global Gender Equality	Lyxor AM	Monde	Actions
Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF	Lyxor AM	Monde	Green bond
Lyxor PEA New Energy ETF C-EUR	Lyxor AM	Monde	Actions
Lyxor PEA World Water ETF C-EUR	Lyxor AM	Monde	Actions
Macif Croissance Durable et Solidaire	OFI AM	Euro	Actions
MAIF Croissance Durable	OFI AM	Euro	Actions
MAIF Investissement Responsable Europe	BNP Paribas AM	Europe	Actions
MAIF Retraite Croissance Durable	OFI AM	Euro	Actions
MAM Human Values	Meeschaert AM	Euro	Actions
MAM Terra Nova	Meeschaert AM	Monde	Actions
Mandarine Entrepreneurs	Mandarine Gestion	France	Actions
Metropole Value SRI	Metropole Gestion	Euro	Actions
Mirova Emploi France	Mirova	Euro	Actions
Mirova Euro Sustainable Aggregate	Mirova	Euro	Obligations
Mirova Euro Sustainable Bond Fund	Mirova	Euro	Obligations
Mirova Euro Sustainable Corporate Bonds	Mirova	Euro	Obligations
Mirova Euro Sustainable Equity	Mirova	Euro	Actions
Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Europe	Actions
Mirova Europe Sustainable Equity	Mirova	Europe	Actions

Mirova Global Green Bond Fund	Mirova	Monde	Green bond
Mirova Global Sustainable Equity	Mirova	Monde	Actions
Monceau Ethique	La Financière Responsable	Euro	Actions
Monévie	ABN AMRO Investment Solutions	Euro	Monétaire
Natixis Sustainable Euro Sovereign 1-3	Natixis AM	Euro	Obligations
Natixis Sustainable Trésorerie Euro	Natixis AM	Euro	Monétaire
NN (L) Balanced European Sustainable	NN IP	Euro	Diversifié
NN (L) Euro Green Bond fund	NN IP	Euro	Green bond
NN (L) Euro Sustainable Credit (excl Financials)	NN IP	Euro	Obligations
NN (L) Euro Sustainable Credit (inc Financials)	NN IP	Euro	Obligations
NN (L) European Sustainable Equity	NN IP	Europe	Actions
NN (L) Global Equity Impact Opportunities	NN IP	Monde	Actions
NN (L) Global Sustainable Equity	NN IP	Monde	Actions
NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable	NN IP	Euro	Diversifié
Nordea 1 Emerging Stars Equity Fund	Nordea Investment Funds	Pays émergents	Actions
Nordea 1 Global Climate and Environment Fund	Nordea Investment Funds	Monde	Actions
Nordea 1 Nordic Stars Equity Fund	Nordea Investment Funds	Europe	Actions
Nouvelle Stratégie 50	Meeschaert AM	Monde	Diversifié
OFI Actions Euro	OFI AM	Euro	Actions
Ofi Actions France	OFI AM	France	Actions
OFI INVEST - RS ETHICAL EUROPEAN EQUITY	OFI AM	Europe	Actions
OFI Obligations ISR	OFI AM	Euro	Obligations
OFI RS Dynamique	OFI AM	Euro	Diversifié
OFI RS Equilibre	OFI AM	Euro	Diversifié
OFI RS Euro Convertible Bond Defensive	OFI AM	Euro	Diversifié
OFI RS Euro Credit Short Term	OFI AM	Euro	Obligations
OFI RS Euro Equity	OFI AM	Euro	Actions
OFI RS Euro Equity Smart Beta	OFI AM	Euro	Actions
OFI RS Euro Investment Grade Climate Change	OFI AM	OCDE	Obligations
OFI RS European Convertible Bond	OFI AM	Europe	Diversifié

OFI RS European Growth Climate Change	OFI AM	Europe	Actions
OFI RS Liquidites	OFI AM	OCDE	Monétaire
OFI RS Monetaire	OFI AM	Euro	Monétaire
OFI RS Monetaire Court Terme	OFI AM	Euro	Monétaire
OFI RS Prudent	OFI AM	Euro	Diversifié
ONE Sustainable Fund Global Environment	CONINCO Explorers in Finance	Monde	Actions
ONE Sustainable Fund-Europe Dividend	CONINCO Explorers in Finance	Euro	Actions
Palatine Actions Défensives Euro	Palatine AM	Euro	Actions
Palatine Entreprises Familiales ISR	Palatine AM	Euro	Actions
Palatine Or Bleu	Palatine AM	Monde	Actions
Parvest Aqua	BNP Paribas AM	Monde	Actions
Parvest Climate Impact Classic	BNP Paribas AM	Monde	Actions
Parvest Global Environment	BNP Paribas AM	Monde	Actions
Parvest Green Bond	BNP Paribas AM	Monde	Green bond
Parvest Green Tigers	BNP Paribas AM	Asie Pacifique	Actions
Parvest Smart Food	BNP Paribas AM	Monde	Actions
Parvest Sustainable Bond Euro	BNP Paribas AM	Euro	Obligations
Parvest Sustainable Bond Euro Corporate	BNP Paribas AM	Euro	Obligations
Parvest Sustainable Equity Europe	BNP Paribas AM	Europe	Actions
Parvest Sustainable Equity High Dividend Europe	BNP Paribas AM	Europe	Actions
Performance Environnement	Ecofi Investissements	Monde	Actions
Phitrust Active Investors Europe	PhiTrust AI	Euro	Actions
PhiTrust Active Investors France C	PhiTrust AI	France	Actions
Pictet-Clean Energy	Pictet AM	Monde	Actions
Pictet-Emerging Sustainable Equities	Pictet AM	Pays émergents	Actions
Pictet-European Sustainable Equities	Pictet AM	Europe	Actions
Pictet-Global Environmental Opportunities	Pictet AM	Monde	Actions
Pictet-Water	Pictet AM	Monde	Actions
Pioneer Funds - Global Ecology	Pioneer Investments	Monde	Actions
Proclero	Meeschaert AM	Europe	Diversifié

Quilvest Monétaire ISR	Quilvest Gestion	Monde	Monétaire
Raiffeisen GreenBonds	Raiffeisen Capital Management	Monde	Green bond
Raiffeisen Nachhaltigkeit Mix	Raiffeisen Capital Management	Monde	Diversifié
Raiffeisen Nachhaltigkeit Momentum	Raiffeisen Capital Management	Europe	Actions
Regard Actions Développement Durable	Pro BTP Finance	Europe	Actions
Regard Obligations	Pro BTP Finance	Euro	Obligations
Regard Obligations Court Terme	Pro BTP Finance	Euro	Obligations
Regard Obligations Long Terme	Pro BTP Finance	Euro	Obligations
Regard Obligations Privées ISR	Pro BTP Finance	Euro	Obligations
RMA Entrepreneurs Impact Europe	RMA Asset Management	Euro	Actions
Robeco Euro Sustainable Credits	Robeco	Euro	Obligations
Robeco QI Global Developed Sustainable Enhanced Index Equities	Robeco	Monde	Actions
RobecoSAM Global Child Impact Equities	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Global Gender Equality Impact Equities	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Global Small Cap Equities	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Global Sustainable Impact Equities	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Smart Energy Fund	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Smart Materials Fund	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Sustainable Agribusiness	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Sustainable European Equities	RobecoSAM	Europe	Actions
RobecoSAM Sustainable Global Equities	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Sustainable Healthy Living Fund	RobecoSAM	Monde	Actions
RobecoSAM Sustainable Water Fund	RobecoSAM	Monde	Actions
Roche-Brune Euro PME	Roche Brune AM	Europe	Actions
Roche-Brune Europe Actions	Roche Brune AM	Europe	Actions
Roche-Brune Zone Euro Actions	Roche Brune AM	Euro	Actions
Sanso Carbon Initiative Trends	Sanso IS	Monde	Actions
Sarasin OekoSar Equity Global	J. Safra Sarasin	Monde	Actions
Schelcher Prince Convertibles ISR Europe	Schelcher Prince Gestion	Euro	Obligations
Schroder Global Climate Change Equity	Schroders	Monde	Actions

Schroder ISF QEP Global ESG	Schroders	Monde	Actions
SCOR Infrastructure Loans III	SCOR Investment Partners	Europe	Infrastructures vertes
SG Actions Europe ISR	Société Générale Gestion	Europe	Actions
SG Monétaire Eonia ISR	Société Générale Gestion	Europe	Monétaire
SG Oblig Corporate ISR	Société Générale Gestion	Euro	Obligations
SG Solidarite	Amundi AM	Monde	Diversifié
SLI GS II Global Equity Impact		Monde	Actions
Solidarité	Amundi AM	Monde	Diversifié
Sparinvest Ethical Global Value	Sparinvest	Monde	Actions
Swisscanto (LU) Equity Fund Climate Invest	Swisscanto	Monde	Actions
Swisscanto (LU) Equity Fund Water Invest	Swisscanto	Monde	Actions
Swisscanto (LU) Portfolio Fund Responsible Ambition	Swisscanto	Monde	Diversifié
Swisscanto (LU) Portfolio Fund Responsible Balance	Swisscanto	Monde	Diversifié
Swisscanto (LU) Portfolio Fund Responsible Select	Swisscanto	Monde	Diversifié
Sycomore Eco Solutions	Sycomore AM	Monde	Actions
Sycomore Happy@work	Sycomore AM	Europe	Actions
Sycomore Sélection Crédit	Sycomore AM	Euro	Obligations
Sycomore Sélection Responsable	Sycomore AM	Euro	Actions
Sycomore Shared Growth	Sycomore AM	Euro	Actions
Talence Epargne Utile	Talence Gestion	France	Actions
Triodos Sustainable Bond Fund	Triodos IM	Monde	Obligations
Triodos Sustainable Equity Fund	Triodos IM	Monde	Actions
Triodos Sustainable Mixed Fund	Triodos IM	Monde	Diversifié
Triodos Sustainable Pioneer Fund	Triodos IM	Monde	Actions
Trusteam OPTIMUM	Trusteam Finance	Europe	Diversifié
Trusteam ROC	Trusteam Finance	Monde	Actions
Trusteam ROC Europe	Trusteam Finance	Europe	Actions
Trusteam ROC FLEX	Trusteam Finance	Europe	Diversifié
UBAM - EM Sustainable High Grade Corporate Bond		Pays émergents	Obligations
UBS (Lux) Equity Fund - Global Sustainable	UBS AM	Monde	Actions

UBS (Lux) Equity SICAV - Global Impact	UBS AM	Monde	Actions
UFF Capital Planete A	Myria AM	Monde	Actions
Uni MT	Palatine AM	Euro	Obligations
Vanguard SRI European Stock Fund	Vanguard AM	Europe	Actions
Vanguard SRI Global Stock Fund	Vanguard AM	Monde	Actions
Vontobel Fund - Sustainable Global Leaders	Vontobel AM	Monde	Actions
Vontobel Sustainable Asian Leaders (ex Japan)	Vontobel AM	Asie Pacifique	Actions

[Effacer les filtres](#)

Précédent 1 Suivant

Afficher Tous

Vous trouverez dans cette base de données les fonds ISR disponibles en France ou labellisés par Novethic. Seuls les fonds labellisés par Novethic font l'objet d'une analyse approfondie. Les autres sont classés en fonction des informations fournies par leurs concepteurs.

**RECHERCHER PAR
CARACTÉRISTIQUES ISR**